



Conditions d'adhésion AAP 2026-2027

Période d'inscription : Du 01/07/2026 au 30/06/2027

Conditions d'adhésion à Aix Athlé et d'obtention de la licence FFA

S'inscrire en ligne avec l'application Mon Club Aix Athlé

- L'inscription en ligne est obligatoire pour tous les adhérents AAP.
- Les adhérents s'inscrivent avec le lien qui correspond à leur activité principale, disponible sur le site aix-athle.com (menu "s'inscrire").

Valider son PPS (Parcours de Prévention Santé)

- Le PPS est obligatoire pour tous les adhérents à partir de la catégorie cadet. Il est gratuit pour les adhérents Aix Athlé et se valide en ligne sur le site de la FFA.
- Aucune inscription ne sera acceptée sans validation du PPS et il ne sera pas possible de suivre les entraînements.
- Les certificats médicaux de pratique sportive ne sont pas acceptés.

Montant de la cotisation

L'adhésion à Aix Athlé Provence pour la saison 2026-2027 (du 1er septembre au 31 août) est fixée à :

- 250 € pour la licence Athlé Running (permet de s'inscrire à toutes les compétitions)
- 290 € pour la licence Athlé Compétition (obligatoire pour les sections jeunesse, athlé piste et les adhérents souhaitant s'inscrire aux cross et être classés aux championnats FFA)
- 260 € pour les enfants jusqu'à la catégorie poussins incluse.

L'adhésion comprend :

- La licence FFA selon l'option choisie (Athlé Running / Athlé Compétition)
- Un maillot du club (la première année d'inscription)
- Les entraînements et l'encadrement selon le planning établi par chaque section pour la saison
- L'usage de la piste officielle et de la piste annexe du stade G. Carcassonne, du stade des Garrigues à Rognes, aux créneaux horaires réservés à Aix Athlé Provence
- L'assurance souscrite par la FFA
- L'accès aux avantages exclusifs des partenaires AAP et FFA

Remises particulières sur l'adhésion (saison complète):

- Étudiants: -50 € sur présentation de la carte étudiant de l'année universitaire
- Famille: -30 € à partir de la **2ème adhésion et suivante** (enfants, parents, conjoint) **non cumulable** avec les autres remises
- A partir du 1er avril 27, les remises ne sont plus appliquées
- Les membres élus au Conseil d'Administration du club, les coaches et les athlètes classés FFA de N4 à IA bénéficient de tarifs spéciaux :
 - Licence Athlé-Running : 54 €
 - Licence Compétition : 96 €
- Juges arbitres et bénévoles ayant besoin d'être licenciés sans pratique sportive au club : gratuit

Cotisations AAP et grille dégressive 2026-2027

Licence	Saison 26-27	Inscription en cours de saison		Départ anticipé
	1er sept 26- 31 août 27	A partir du 1er janvier 27	A partir du 1er avril 27	Avant le 31/12/2026
Athlé running	250 €	191 €	146 €	131 €
Athlé compétition	290 €	231 €	187 €	172 €
Enfants jusqu'à poussin	260 €	211 €	174 €	162 €

Cartes de réduction acceptées (remboursement du montant sur le compte de l'adhérent après validation de l'organisme):

- Carte collège CJeune de Provence
- Pass Sport Ministère des Sports
- Pass'sport club ville d'Aix-en-Provence
- Pass'Loisirs Trets

En cas de départ anticipé, la licence FFA reste acquise jusqu'au 31/08/27 :

Les tarifs s'appliquent à la date d'arrivée ou de départ du club, validée par le responsable de section.

La cotisation est forfaitaire, quel que soit le nombre de séances pratiquées, aucun remboursement ne sera effectué par Aix Athlé Provence.

Modes de règlement de la cotisation et des formules proposées par le club (stages, maillots)

- Exclusivement en ligne via Mon Club (en CB ou prélèvement SEPA)
- Paiement possible en une ou trois fois pour les cotisations annuelles.
- En cas de paiement en trois fois, les prélèvements sont mensuels à partir de la date d'inscription.
- Les prix sont nets pour l'adhérent, aucun frais supplémentaire n'est appliqué.
- En cas de remboursement en revanche, les frais de paiement en ligne seront déduits.

Règles particulières

- Tous les usagers de la piste d'athlétisme du stade Carcassonne doivent observer les règles d'utilisation des couloirs spécifiées dans le règlement (disponible sur demande auprès des responsables de section)
- Les athlètes engagés sur les compétitions officielles FFA (championnats départementaux, régionaux et nationaux ainsi que les championnats interclubs et equip'Athlé), ont l'obligation de porter le maillot officiel de l'entente Athlé Provence Clubs.
- La prise de dossard en tant qu'athlète pour concourir à un événement sportif organisé par le club (running, meeting, trail, marche nordique) est soumise à au moins une participation en tant que bénévole à ces événements (hors élites).